

INFORMATIONS À DONNER PAR LE RESPONSABLE DE BUS

1) Vous devez appeler au 514-266-6844 (Philippe Ethier)

Lorsque votre autobus arrive à la manifestation à Québec.

2) Vous devez dire au conducteur ou à la conductrice :

- *D'absolument vous faire débarquer près de l'Assemblée nationale sur la rue Grande Allée Est à Québec (la rue René Lévesque va être bloquée);*
- *De venir vous chercher au même endroit à 16h30.*

3) Vous devez faire remplir une liste de présences

- *Cette liste servira à s'assurer que nous n'oublions personne à Québec et il s'agit d'une mesure pour vérifier s'il n'y a pas eu d'arrestations;*
- *Pour que cette liste soit utile vous devez dire à tout le monde de revenir dans le même bus (faire l'étape 5).*

4) Identifier l'autobus

Mettre une affiche avec un nom sur la fenêtre devant l'autobus.

5) Dire à tout le monde de bien mémoriser le nom de l'autobus

6) Dire à tout le monde de reprendre le même autobus pour le retour

7) Vous devez distribuer la feuille de slogan

Les militants et les militantes pourront apprendre les slogans avant d'arriver à Montréal.

8) Aviser tout le monde que plusieurs manifestations ont lieu au courant de la journée :

- *Premièrement, les fédérations étudiantes organisent un rassemblement stagnant devant le Centre des congrès de Québec;*
- *Deuxièmement, notre manifestation organisée par l'ASSÉ;*
- *Finally, l'Association des cycle supérieurs de l'Université Laval (l'ÆLIÉS) invite ses membres à joindre les deux manifs à 14h.*

9) Aviser tout le monde que nous allons devant l'Assemblée nationale afin de faire une manifestation qui convergera vers le Hilton

Différents types d'actions sont prévus. Vous n'êtes pas obligé-e-s de participer à aucune action. Par contre, nous vous demandons de respecter le principe de diversité des tactiques, c'est-à-dire que tout type d'action est valable, qu'il s'agisse d'une action théâtrale ou d'une action plus radicale comme une occupation.

10) Donner cette formation :

Formation sur les droits des manifestants et manifestantes face à la police

IMPORTANT: Expliquer pourquoi il est nécessaire de faire cette formation

Bien qu'il y ait peu de risque que vous soyez victime d'une arrestation, nous ne voulons pas prendre de chance. Nous préférons que tout le monde soit au courant de leurs droits. Une arrestation arbitraire pourrait arriver et nous ne pouvons donc pas prendre de chance.

Identification

Dans une manifestation, une personne n'a l'obligation de révéler son identité à un policier ou à une policière que si elle est en état d'arrestation. Donc si un policier ou une policière vous demande de vous identifier, il faut d'abord demander si vous êtes en état d'arrestation. Si ce n'est pas le cas, lui dire poliment mais fermement qu'on ne désire ni s'identifier ni le ou la suivre. Par contre les agentes et agents de la paix sont obligé-e-s de s'identifier.

En état d'arrestation, on doit fournir : son nom et prénom, son adresse complète et sa date de naissance.

Ne dites rien d'autre : Toute information fournie à la police peut être utilisée contre vous et/ou vos ami-e-s. À part les informations mentionnées ci-dessus, on doit garder le silence. Une personne détenue ne devrait absolument rien dire d'autre à la police. Pour le reste, se contenter de « je n'ai rien à dire » ou « je ne parlerai qu'en présence de mon avocat. »

Ne pas être seul-e pendant et après la manifestation : restez groupé-e-s.

S'il y a des gaz lacrymogènes tirés.

- Ne pas paniquer, la panique amplifie les effets des gaz, qui passeront dans l'espace de 10 à 15 minutes;*
- Aller dans un endroit aéré, face au vent en gardant les yeux ouverts, sans les frotter;*
- Rincer avec de l'eau le visage et les parties exposées aux gaz. Ajouter un peu de sel ou de bicarbonate de soude (la petite vache) à l'eau est plus efficace.*

Si on est aspergé de poivre de Cayenne :

- Ne pas se frotter les yeux;*
- Se rincer abondamment les parties touchées, avec de l'eau;*
- Ne pas paniquer, les sensations de brûlure vont passer avec le temps.*

11) Aviser tout le monde de s'écrire le numéro de l'avocat: 514-289-9995

Prévoir des crayons en conséquences.